



## CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME «AMBITION BIO 2017»

### CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

## I- ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique. Elle a une place légitime au sein de l'agriculture et l'agroalimentaire français, qui sont un moteur de croissance et un atout du redressement productif.

Ce mode de production respectueux de l'environnement contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui.

Les fondements de l'agriculture biologique sont traduits en des règles rigoureuses relatives au mode de production et aux contrôles assurant des garanties tant aux consommateurs qu'à l'ensemble des opérateurs de la filière.

L'agriculture biologique est une source d'innovation technique et organisationnelle sur le plan de la production agricole, de la transformation et de l'organisation économique. Ces avancées en termes de méthodes alternatives bénéficient à l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Elle est facteur de compétitivité.

C'est également un secteur créateur d'emplois, qui sont de plus ancrés sur l'ensemble du territoire. Les exploitations bio génèrent en moyenne plus d'emplois par exploitation que l'ensemble du secteur agricole (de l'ordre de 50 %) et représentent 5 % du temps de travail agricole en 2010.

Reflète de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique contribue à l'aménagement des territoires et elle offre des perspectives concrètes pour renforcer les liens sociaux entre les agriculteurs et les acteurs de l'agroalimentaire d'une part, et les citoyens et les consommateurs d'autre part.

Selon les données de l'Agence BIO, à la fin de l'année 2011, on comptait plus de 35 000 opérateurs ayant une activité biologique, dont plus de 23 000 exploitations bio (soit 4,6 % des exploitations françaises) valorisant plus de 3,5 % de la SAU française (975 000 ha), et 12 000 transformateurs et distributeurs. La valeur totale du marché des produits biologiques est estimée à 4 milliards d'euros.

Le développement de l'agriculture biologique en France s'amplifie au cours des dernières années : le nombre de producteurs a augmenté de 12 % en 2011 par rapport à 2010, et de 74 % par rapport à 2008. Les surfaces exploitées selon le mode de production biologique ont augmenté de 14 % en 2011. Les surfaces en conversion, représentant 28 % des surfaces bio totales, se sont maintenues en 2011 après une hausse de 80 % en 2010. La barre symbolique d'un million d'hectares de terres en mode biologique a été atteinte au cours du premier semestre 2012.

Néanmoins, le développement de l'agriculture biologique doit également faire face à certains freins potentiels : ralentissement potentiel de la croissance de la demande en produits issus de l'agriculture biologique en conséquence d'un phénomène général non lié à l'agriculture biologique, compétition sur les prix avec les produits issus de l'agriculture conventionnelle, concurrence potentielle entre produits bio et produits locaux, difficultés techniques et économiques rencontrées les premières années par les nouveaux agriculteurs qui se convertissent, ralentissement du rythme des conversions...

Par ailleurs, le développement de la production biologique reste contrasté selon les filières et les régions.

**L'objectif stratégique de ce programme « Ambition bio 2017 » est de donner un élan supplémentaire au développement de ce secteur.**

Un premier objectif opérationnel est fixé dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique ressortant de la conférence environnementale: doubler d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012 le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique. D'autres objectifs opérationnels, quantitatifs et qualitatifs, seront définis.

Ce programme contribuera également au développement du transfert de connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. En ce sens, elle participe à l'orientation vers de nouveaux modèles de production conciliant efficacité économique et environnementale.

Pour développer ce secteur, le programme « Ambition bio 2017 » devra répondre notamment aux enjeux suivants :

#### **Prendre en compte la diversité**

- des systèmes de production
- des filières
- des produits
- des régions
- des systèmes de distribution

#### **Assurer la cohérence**

- des soutiens publics
- de l'appui technique
- de la recherche-développement

#### **Renforcer et développer les partenariats et développer un esprit d'ouverture**

- entre acteurs publics
- entre acteurs publics et privés
- entre les acteurs des filières
- au niveau interministériel
- entre agriculture biologique et autres modèles de production
- entre acteurs au niveau territorial, y compris en termes de relations sociales

## II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

*Le diagnostic est annexé sous forme d'un diaporama*

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

En 2011, 13 % de la SAU de PACA est en bio. 5 des 6 départements de la région sont classés dans les 10 premiers concernant le taux de SAU Bio.

En particulier, 15 % du vignoble régional est conduit en bio mais le taux d'accroissement des surfaces fléchit de +25 % en 2010 à +17 % en 2011,

La dynamique de développement de l'AB s'appuie sur des **évolutions nationales**, à savoir :

- Une attente sociétale sur préservation de l'environnement
- La sensibilisation des agriculteurs à l'impact des produits phytosanitaires sur leur santé
- Une politique de soutien à l'agriculture bio (soutiens à la conversion)

Se sont ajoutés en PACA un certain nombre de facteurs favorables :

- Les **conditions pedo-climatiques sont plus favorables** à la production bio en climat méditerranéen, par exemple en viticulture
- Les principales productions de PACA concernent des filières ayant connu au début des années 2000, des situations économiques défavorables qui ont amené les exploitants à changer de mode de production
- La plupart des productions sont **commercialisables en circuit court**
- La **vente directe en circuit court est très développée en région PACA**, avec un important bassin de population, une clientèle sensibilisée et ayant un bon pouvoir d'achat
- En **fruits et légumes**, la présence de **deux gros opérateurs spécialisés en bio** d'importance nationale, ouvre vers d'autres régions et vers l'export
- La **cohérence des réseaux d'appui** et l'efficacité de Bio de Provence ont fortement contribué au développement de l'AB

Au delà du manque de visibilité à moyen terme sur les aides, le **fléchissement** s'explique par le fait qu'une partie de la production viticole bio ne trouve pas preneur en vente bio, et est orientée vers le marché du vin conventionnel. La crise viticole du début des années 2000 étant passée, la pression économique à la conversion au bio est moindre.

Frein au développement :

- La **situation économique globale** donne moins de certitude de débouchés pour un produit plus cher ; l'investissement devient plus difficile
- Le **manque de visibilité sur les aides à moyen terme**
- La moindre demande en particulier en restauration collective (beaucoup de collectivités demandent des produits locaux de qualité, pas forcément AB)
- La **concurrence** imbattable sur le blé dur de l'Italie du sud
- Les **freins techniques sur des productions méditerranéennes, mineures à l'échelle nationale** par exple : utilisation de l'argile dans la lutte contre la mouche de l'olivier.
- Sur l'arboriculture, des **méthodes ou produits sont autorisés dans d'autres pays d'Europe mais pas en France**
- Le **manque d'organisation collective** pose problème pour changer d'échelle en circuit long, mais également en circuits-court en direction de la restauration collective

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

En PACA il n'existe **pas d'inter-profession** mais une **coordination efficace** entre Bio de Provence et la Chambre Régionale d'Agriculture

Néanmoins le **besoin d'une instance de gouvernance** globale qui regrouperait financeurs (État, Région, CG), intervenants techniques, ainsi que collectivités à des échelles locales (infra régionales et infra départementales) est désormais **explicitement exprimé**.

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Les conférences régionales, sont **plus le lieu de témoignage et de mise en avant d'actions exemplaires**, qu'un lieu de réflexion et de définition d'objectifs ou de stratégie à moyen terme.

La **conférence favorise les échanges** mais ne peut servir à faire émerger un projet global partagé entre tous les acteurs.

La **coordination entre l'État et la Région est très satisfaisante**, elle s'est en particulier manifestée par la volonté commune de financer les actions conduites par les **référents bio filière**.

### III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Le Conseil Régional PACA a défini un objectif de 30% de la SAU en bio en 2020; l'état actuel étant de 13%, **un objectif de 20 % à 5 ans est réaliste**, surtout si la nouvelle réglementation de la PAC lève le frein qu'a représenté l'interdiction de superposition des MAE surfaciques (en particulier dans le domaine de l'élevage, «PHAE» et «conversion»).

Quelles seraient les priorités retenues ?

Hormis la préoccupation, partagée avec la production conventionnelle, de **la nécessité de regrouper l'offre** et du **manque d'outils de première transformation**, la région PACA présente une production diversifiée. Ainsi les problématiques et les priorités sont différenciées selon les productions.

**Certaines filières** peu développées en AB dans la région comme le secteur animal **ne couvrent pas la demande locale** ; il serait donc intéressant de développer la conversion en bio pour une meilleure valorisation. Ce constat est en particulier vérifié pour les mono gastriques. Cela ne peut s'inscrire que dans une **démarche de filière** en raison de la difficulté d'approvisionnement en alimentation bio pour l'élevage.

Concernant la **viticulture** il paraît **moins pertinent de pousser la conversion** sans réaliser au préalable un travail d'appui à la commercialisation ; partie de la production bio étant commercialisé en vin conventionnel sans valeur ajoutée, mais avec perte de rendement

L'arboriculture pose, dans certains secteurs, des problèmes environnementaux pour lesquels la conversion en AB serait une solution à soutenir.

De manière générale, il **manque un regroupement de l'offre et des outils de première transformation**.

#### IV – ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

*Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :*

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

## AXE 1 – DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

### L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

#### **Aide au soutien à l'agriculture biologique (art 68 PAC)**

- Volet conversion : aide surfacique annuelle, 5 ans à compter de la date de début de conversion, 900 € maraîchage et arbo, 350 légumes plain champ, viticulture et papam, 200 cultures annuelles dont prairies temporaires, 100 prairies permanentes et 50 landes parcours estives
- Volet maintien : aide surfacique annuelle, basée sur le certificat de conformité, 590 € maraîchage et arbo, 150 légumes plain champ, viticulture et papam, 100 cultures annuelles dont prairies temporaires, 80 prairies permanentes et 25 landes parcours estives

**Crédit d'impôt**, pour les exploitants dont 40 % des recettes proviennent du mode de production biologique, plafond de 4 000 € (aides SAB + crédit d'impôt) et soumis au régime de minimis (7 500 € sur 3 exercices fiscaux)

Les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent **exonérer de la TFNB**, par une délibération les surfaces qui relèvent de l'agriculture biologique. L'exonération, d'une durée maximale de cinq ans.

**Aides à la certification** : prise en charge par le Conseil régional et le FEADER, sur la période 2007-2013 des frais de certification dans la limite de 1 000 € par exploitation et par an.

PAIEMENTS 2012	Nombres bénéficiaires	Montants
Soutien AB volet conversion	694	3 719 745,00 €
Soutien AB volet conversion	845	2 755 000,00 €
Aide certification	840 (engagés : 1564)	518 000,00 € (engagés : 3 M€)

(accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances ...).

**Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :**

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats (points positifs/négatifs)
Conversion AB	Agriculteurs	AE RMC	1 200 000,00 €	Conversion 2010 des viticulteurs et producteurs de PAPPAM
AAP	Viticulteurs bassin à enjeu DCE	AE RMC	AE RMC et FEADER MAET I 2	Conversion progressive viticulteurs bassin Issole et Caramy

## QUESTIONNEMENT

### Aides aux producteurs

#### **Aides nationales :**

- aides au soutien : SAB 1<sup>er</sup> pilier PAC (FEAGA) : un volet conversion et un volet maintien. Sollicitation annuelle possible pendant 5 ans pour la conversion. Montants liés à l'utilisation des sols. Montants SAB>MAB
- Crédit d'impôt plafonné
- Exonération sur le foncier non bâti des surfaces dédiées à l'AB (décision des communes et des communautés de communes)

#### **Aides régionales :**

CR + FEADER : mesure 132 certification AB. Pendant 5 ans et plafonnées à 1000 euros /an

#### **Aides Agence de l'Eau :**

- ont conforté l'enveloppe nationale sur les aides conversion
- + autres dispositifs

### Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

- Les aides sont calculées sur un **système compensatoire**, ce qui implique qu'elles ne sont **pas incitatives par définition**. Elles ne peuvent donc actuellement répondre véritablement à un objectif de développement, lequel nécessiterait une revalorisation à la hausse de ces aides. Elles sont, par ailleurs, totalement dissociées du montant du produit brut / ha
- Ces aides, couplées à la production, **n'incitent pas à la diversification des cultures**.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

#### Analyse par productions

- **Le montant de l'aide au maraîchage**, bien que dernièrement réévalué à la hausse, **n'est toujours pas suffisant** et ne tient pas compte de la complexité induite par la grande diversité des espèces et variétés cultivées au sein d'une même exploitation maraîchère.
- En outre **en PACA, l'écart de niveau d'aide entre maraîchage et cultures légumières** (une seule culture par an sur une même parcelle) ne se justifie pas : la plupart des exploitations légumières sont des petites structures de 2-3 ha, et la culture légumière s'apparente alors à du maraîchage.
- **En arboriculture (hors oléiculture et châtaigneraie), l'aide surfacique à la conversion et au maintien n'est également pas suffisante** pour compenser les pertes de rendement très importantes par rapport à l'arboriculture conventionnelle.

#### Analyse des conditions d'octroi et effets indirects (non cumul, « concurrence » entre aides)

- Il peut y avoir une « **concurrence** » entre **certaines MAE et les aides à la conversion** :
  - Par exemple le montant de la MAE réduction de l'usage de pesticides, est voisin de celui des aides à la conversion bien que n'induisant pas la même réflexion du système agricole ni les mêmes contraintes et n'apportant pas les mêmes intérêts environnementaux



- **En élevage**, pour les systèmes herbagers extensifs, le **principe de non cumul amène les éleveurs à solliciter PHAE ou MAET aux montants supérieurs** aux autres aides (par exemple l'aide au maintien des parcours est de 25 €, alors que la PHAE, non cumulable, est à 70 €)

### Propositions

- **Modulation à l'emploi** (en fonction du nombre d'UTH de l'exploitation de façon à encourager les modèles d'exploitation génératrice d'emploi) ; **plafonnement** (montant maximum par exploitation) **et dégressivité** pour les grosses structures.
- Pour le secteur de l'**élevage extensif**, envisager le cumul possible à la parcelle des aides bio et non bio, ou des aides bio plus importantes à l'Ha.
- **En arboriculture**, le couplage des aides à la **restructuration des vergers** avec l'aide au maintien et à la conversion, permettrait aux arboriculteurs d'adapter leurs variétés au mode de production bio. La restructuration du verger est en effet un point de blocage à la conversion à la bio en arboriculture.

### Inquiétude

- Disponibilité de la contre partie nationale nécessaire si les aides à l'AB sont à l'avenir cofinancées.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional)? Si oui:

- **Réseau Bio hostile** à tout mécanisme de hiérarchisation ou **régulation contraires aux ambitions affichées.**
- **Intérêt d'une complémentarité d'intervention** pour prendre en compte la spécificité locale : par exemple, dans la région, encourager la conversion en céréales et protéagineux nécessaires à assurer l'alimentation des élevages extensifs

**Sur le plan territorial:** ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...)?

- Un dispositif général **non territorialisé doit être maintenu**
- Le ciblage sur des **zones à enjeu «eau»** recueille un consensus
- Pour y répondre, travailler autant que faire ce peut avec une **logique préventive** plutôt que curative (très coûteuse), en **complémentarité avec l'Agence de l'Eau**, avec des **dispositions incitatives à la conversion** sur ces zones (majoration, déplafonnement)

**En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière :** ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

- Rechercher une **complémentarité filières / territoires** en particulier pour des productions destinées à la **transformation locale**
- La logique de filière est **facilitatrice de la structuration**
- Développer les filières pour lesquelles l'**offre locale est déficitaire**
- Développer les filières à visée **alimentation du bétail bio** (protéagineux légumineuses céréales)
- **Prendre garde à l'engorgement de marché** des filières pour lesquelles la conversion est aisée (Viticulture en PACA)

**En fonction de modes d'organisation des filières** (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

- Intéressant à envisager mais «**culture**» **régionale peu tournée vers** l'organisation de producteurs

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

- **A niveau constant, modulation dans la durée** avec une aide plus importante en 1<sup>ere</sup> année
- **Modulation à l'emploi** (en fonction du nombre d'UTH de l'exploitation de façon à encourager les modèles d'exploitation génératrice d'emploi) ; **plafonnement** (montant maximum par exploitation) **et dégressivité** pour les grosses structures.
- Envisager une aide à **la transformation** dans des filières très spécifiques comme les PAPPAM
- Pour le secteur de **l'élevage extensif**, envisager le cumul possible à la parcelle des aides bio et non bio ou des aides bio plus importantes à l'Ha.
- **En arboriculture**, couplage des aides à **la restructuration des vergers** avec l'aide au maintien et à la conversion, pour permettre aux arboriculteurs d'adapter leurs variétés au mode de production bio. La restructuration du verger est en effet un point de blocage à la conversion à la bio en arboriculture.

### Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

- Mesure de prise en charges des **frais de certification (132)** plébiscitée avec souhait de **l'étendre aux ateliers de transformation**
- Exonérations sur le **foncier non bâti** à envisager dans un **cadre national**
- Envisager une revalorisation du **Crédit Impôt pour les petites exploitations**

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

- **Bonne complémentarité** des aides entre les différents maillons (Europe, État, Région)

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

- Proposition de **hiérarchisation des niveaux d'aides** en fonction du degré d'engagement des exploitations dans des systèmes à enjeux environnementaux et sociaux

## Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

- **Contexte régional et général d'une pression foncière extrême**
- **Contexte accentué** dans le cadre des installations HCF et /ou hors aides à l'installation (modalités fréquentes **en AB**)
- Opportunité d'installations maraîchères en **zone de friches périurbaines** à saisir

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités ? Si oui, lesquelles ? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner ?

- Envisager la mise en place des **dispositifs d'accompagnement adaptés à un nouveau public** : reconversion professionnelle, Hors Cadre Familial, demandeurs d'emploi sans expérience agricole, ...
- Réactiver le conditionnement aux aides à l'installation Bio à la **présentation du projet global** du candidat (tel qu'il existait dans les CTE)
- En matière de transmission **encourager la transmission d'exploitation bio à des repreneurs bio** (implication des SAFER et des CDOA pour assurer cette priorité)
- **Développer l'expérience locale de mise en place de pépinières ou espaces-tests** qui permettent pendant quelques années, au candidat de tester son projet, dans un cadre sécurisé économiquement.
- **Conforter les systèmes de tutorat et de parrainage**
- Faciliter l'insertion des nouveaux agriculteurs dans **les circuits de commercialisation**

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

- Veiller à **la reprise des terres bio par un agriculteur bio** ( pour valoriser le travail de conversion et les aides publiques d'accompagnement engagées)
- Faciliter l'accès des nouveaux installés à des **dispositifs d'accompagnement et de suivi**
- Envisager la **majoration de DJA** pour les installés bio

## Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

- **L'enjeu de l'accès au foncier dans la région est général (Coûts exorbitants)**
- Il est **exacerbé en agriculture biologique** de par la typologie des installations souvent HCF
- Un particularisme existe aux travers de **foncier périurbain laissé en friche** dans l'espoir de révision de PLU

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

- Proposition d'intégrer les exploitants en mode biologique comme **prioritaires**, à un niveau à définir, au sein **des schémas directeurs des structures**

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

- **Les outils existent** (rétrocessions SAFER, autorisation d'exploiter dans le cadre du contrôle des structures, stockage de foncier par les collectivités territoriales, documents d'urbanisme...) ; les **freins identifiés sont plutôt de nature politique** quant à la volonté d'accorder une priorité au mode de production biologique.

### Accompagnement du développement de la production ( y compris appui technique)

*Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :*

*L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.*

*Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.*

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine)?

- Envisager la mise en place **d'un pôle conversion** dans la région
- Conforter la **présence humaine** dans les accompagnements, suivis, échanges des agriculteurs en conversion ou envisageant la démarche

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio?

- Consensus pour considérer **son rôle comme essentiel** pour l'atteinte des objectifs du plan AMBITION 2017
- Prendre la mesure de **l'approche globale (système)** de ce conseil en particulier dans les dimensions de **diversifications des productions et des circuits de commercialisation**
- trouver **l'équilibre entre les profils de conseillers** (conseillers spécialisé bio, conseillers spécialisés filières, conseillers généralistes) ; s'appuyer en tout état de cause sur **les référents bio**

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

- Travail de **mise en synergie des réseaux de conseils** à conduire pour la mise en œuvre locale du plan AMBITIO BIO 2017
- Systématiser les **échanges d'information**
- Travailler sur la **gouvernance régionale**

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

- Prendre conscience de **l'importance du travail d'animation**
- Nécessité de **calibrer le montant des aides** à l'animation **avec les objectifs poursuivis**
- Nécessité de **visibilité sur du moyen terme** (CPER, PDR, PRDA, 10<sup>ème</sup> programme AE...)
- Considérer le travail d'animation comme un **bénéfice au regard des dépenses évitées** (dépollution, infractions aux directives européennes ....)

## Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle ? Si oui lesquelles ?

- Vis-à-vis des **producteurs** (et futurs producteurs en formation) **plusieurs axes d'argumentaires** sont à mettre en avant **en les positivant**:
  - **environnement** : bonnes pratiques agricoles, économies énergie, bilan carbone ...
  - **technique** : retour aux approches agronomiques plus valorisantes
  - **économie** : meilleures valorisation, nouveaux marchés, aides (verdissement)...
  - **santé**
  - anticipation sur **durcissement des exigences réglementaires**
  - **image** vis-à-vis de la société et du consommateur
- Vis-à-vis des **consommateurs**

## AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.*

**Actions mises en œuvre dans votre région en distinguant les actions collectives et les actions individuelles :**

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé		Principaux résultats
			État / FAM	Conseil régional PACA	
Mise en place des conférences régionales	Ensemble des partenaires impliqués dans la Bio en PACA	Fédération régionale d'AB (Bio de Provence)	2009 : 6100€ 2006 à 2009 : une conférence régionale annuelle de l'AB organisée par la Région. Puis un atelier Ab lors de la conférence régionale agricole en 2012.		Coordination et bilan d'étape plan Horizon 2012
Animation Bio	Producteurs transformateurs / consommateurs de produits Bio	Fédération régionale d'AB (Bio de Provence)	2008 : 84 473€ / 7000€ 2009 : 130 250€ / 6000€ 2010 : 123 633€ / 16000€ 2011 : 125 620€ / 15000€ 2012 : 156 877€ / 12000€	2008 : 195 618€ 2009 : 201 046€ 2010 : 244 410€ 2011 : 307 558€ 2012 : 349 607€	Structuration filière avec une coordination régionale assurée par Bio de Provence (Fédération Régionale AB)
Animation Bio	Agriculteurs Bio	GRAB (Groupe de recherche en agriculture biologique)	2008 : 21 350€ 2009 : 27 936€/18400€ 2010 : 23 000€ 2011 : 23 000€ 2012 : 23 000€	2008 : 0€ 2009 : 18 400€ 2010 : 23 000€ 2011 : 23 000€ 2012 : 23 000€	Amélioration / harmonisation appui technique par de la mise en place de référents filières en collaboration avec le Conseil régional
Animation Bio	Agriculteurs Bio	Chambre Régionale d'Agriculture et Chambres départementales	2008 : 22 936€ 2010 : 53 090€ 2011 : 53 090€ 2012 : 83 130€	2008 : 23 000€ 2010 : 23 000€ 2011 : 23 000€ 2012 : 23 000€	Amélioration / harmonisation appui technique par de la mise en place de référents filières en collaboration avec le Conseil régional,
Fond Avenir Bio appel à projet numéro 6	Producteurs PPAM en PACA	Sud Aroma Bio	2011-2013 : 599 500€		Structuration de la filière
Fond Avenir Bio appel à projet numéro 7	Producteurs pour Pronatura et consommateur Bio	Pronatura	2012-2014 : 198 517€		Structuration de la filière

## QUESTIONNEMENT

### Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

La stratégie de structuration doit viser une **organisation de long terme** qui tend à répondre à des objectifs d'intérêt général (scénario Aferres 2050) .

Les modes de production conventionnels ont structuré des filières basées sur la banalisation et la fongibilité du produit agricole. Les récents scandales alimentaires en montrent les limites sur des produits standards.

Par définition le produit bio répond à une attente particulière du consommateur ; le premier objectif de la structuration de filière doit être de **garantir la conformité du produit avec l'image qui motive son acte d'achat.**

À volume produit équivalent, l'agriculture biologique nécessite plus de main d'œuvre, plus surfaces, plus de technique et a donc un coût supérieur qui a, jusqu'à présent, été compensé par l'absorption des marges des intermédiaires en privilégiant les circuits courts.

L'augmentation des volumes de produits bio suppose de **déborder du marché des consommateurs militants vers un marché de consommateurs informés.**

Le surprix accepté par le consommateur moins militant et d'un budget moins aisé risque d'être moindre et ainsi, ne pas être suffisant si des volumes importants sont vendus avec les coûts d'intermédiation des circuits classiques.

La consommation de produits agricoles a évolué vers une négation de la saisonnalité compensée par une banalisation du produit permettant la fongibilité de différentes sources d'approvisionnement. La structuration des filières conventionnelles en est le reflet et en tant que telle n'est pas applicable aux produits bio.

Il faut donc **imaginer de nouveaux modes d'organisation** qui garantisse à la fois

- une totale sécurité par une traçabilité qui exclue à la fois la banalisation et la fongibilité
- un moindre coût d'intermédiation
- un moindre taux de perte de marchandise entre le producteur et le consommateur.

Il est probable que ces objectifs ne pourront être atteints que si un modèle de partage complet de l'information sur les volumes et les prix succède au système traditionnel basé sur l'asymétrie de l'information au profit du plus gros opérateur.

**Les filières bio de PACA** relèvent de trois types de filières :

- les **filières nécessairement longues** grandes cultures et PAPAM dans les quelles le produit ne peut atteindre le consommateur final que transformé : les opérateurs de chaque maillon existent, le marché est national et structuré.
- Le **filières majoritairement courtes** : légumes, mono gastriques et ruminants où une part majoritaire de la production est vendue directement au consommateur final. La forte production de légumes de PACA (environ 4 fois sa consommation) rend impossible le recours au seul marché local pour écouler la production si le taux de conversion approche 20 %.
- Les **filières mixtes** viticulture et arboriculture 15 % des surfaces viticoles de PACA sont converties

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

La **région reste très atomisée et très peu organisée** tant au niveau de la production (peu d'OEPB, Organisations Économiques de Producteurs Bio), que des structures d'accompagnement (de très nombreux organismes qui travaillent encore peu ensemble et sans réelle coordination ni concertation en amont de la mise en œuvre des actions), et que des entreprises, ce qui constitue un frein à la structuration des filières.

Face aux difficultés rencontrées par les entreprises de transformation pour trouver des matières premières locales, un travail a été engagé dans le **Projet ApproBio (cf « projets exemplaires en fin de document)** avec les producteurs et les opérateurs aval pour identifier les besoins, les faire se rencontrer et commencer à construire ensemble. Il semble également important de sensibiliser les producteurs au débouché de la transformation et donc à l'adaptation des itinéraires techniques.

Ce travail met en évidence l'intérêt qu'il y aurait à définir un projet stratégique de développement de la bio en PACA synthèse des besoins des objectifs et des priorités des différents acteurs pour coordonner la structuration de filières.

Des **projets de plates-formes** permettant de regrouper l'offre de producteurs pour soumissionner aux appels d'offres de restauration collective sont en cours, parfois suscitées par des collectivités, parfois à l'initiative d'opérateurs privés..

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

La **mise en place de fonds et la méthode des appels à projets** oriente naturellement les crédits vers les filières qui sont en mesure de présenter des dossiers suffisamment aboutis.

Or pour être en mesure de présenter des projets il faut que la filière comporte déjà des acteurs suffisamment structurés pour bâtir les projets.

Paradoxalement ce sont donc les **filières qui auraient le plus besoin d'aide pour se structurer qui bénéficient le moins des fonds.**

Au delà de la réponse financière à des projets c'est donc **une démarche** visant à susciter des projets qui devrait être privilégiée.

Une **meilleure information** sur l'utilisation des différents fonds à travers un bilan annuel unique, mis à disposition du public sur Internet pourrait avoir un impact sur la genèse de projets.

Une **évaluation de l'animation** est à engager pour orienter les moyens vers les opérations les plus structurantes et non vers les filières les plus demandeuses.

Les fonds investis doivent être orientés en priorité sur les actions collectives impliquant des stades différents des filières visant les problèmes spécifiques du bio.:

- Problème accru de saisonnalité par rapport au conventionnel : besoin accru de planification de la production financement de moyens permettant de centraliser et distribuer de manière pertinente l'information en continu sur l'état du marché immédiat et à terme à tous les stades des filières de façon à en fluidifier la gestion des volumes., stockages
- Problème accru d'efficacité de la filière en bio: Moyens visant à raccourcir et rendre plus efficaces les filières ( plate formes d'agrégation des volumes )



Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Le bio ne se résume pas à une identification avec un cahier des charges qui se met en place dans le cadre d'une variante des filières existantes comme un label. Les contraintes techniques qu'il comporte nécessitent de repenser les filières. La meilleure efficacité sera obtenue au travers d'organisations spécifiques au bio, s'appuyant sur les organismes existants qui sont spécifiques à chaque stade de la filière (producteurs, transformateurs etc ...).

La capacité de développer un modèle économique bio durable sur une part significative de la production agricole suppose de générer de nouvelles organisations de filière plus performantes et moins coûteuses, c'est donc au **niveau interprofessionnel que doivent se gérer les évolutions.**

À défaut d'inter profession bio, c'est l'agence bio qui doit s'y substituer au travers de délégués régionaux.

D'une façon plus générale, **la gouvernance du développement de la bio doit garantir la participation de tous les acteurs concernés.**

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Les productions Bio de PACA sont en grande partie spécifiques au **grand Sud Est** et souvent partagées avec les régions limitrophes. La structuration des filières de circuit long sur les **fruits d'été**, les **légumes méditerranéens**, les **PAPAM** correspondent à des flux qui touchent les trois régions.

Les courants commerciaux ne s'arrêtant pas aux frontières administratives, le travail interrégional sur les productions communes permet une meilleure efficacité en particulier sur la gestion des marchés et de mieux utiliser les moyens,

De même l'utilisation de l'agriculture biologique pour son influence favorable sur la qualité des eaux doit s'analyser au niveau du **bassin versant.**

Cette approche interrégionale voire nationale est importante sur la communication pour faire connaître l'agriculture bio comme moyen de résoudre d'autres problèmes tels que la protection des eaux de captage, l'utilisation de zones à risque naturel ou industriel, le maintien de la trame verte etc.

### [Contractualisation entre les opérateurs de la filière](#)

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

La contractualisation peut être une solution de **circuit court sur des volumes importants.**

L'approvisionnement de la **restauration collective** nécessite de connaître les besoins avec un délai suffisant pour adapter les mises en production, une contractualisation entre une plate-forme d'approvisionnement, les acheteurs et les producteurs est une voie sans doute intéressante.

Dans les conditions actuelles de volatilité des marchés il n'est pas possible de contractualiser de façon ferme longtemps à l'avance sur des quantités et des prix mais la **contractualisation de fourchettes de prix et de volume affinées au cours du temps** est une bonne façon de sécuriser l'approvisionnement de l'aval et les conditions de production de l'amont par une répartition équitable du risque.

Dans la région PACA, on **manque d'unités de pré-transformation et transformation**. Leur création n'est possible que si elles sont assurées d'un volume à traiter suffisant par une contractualisation depuis le producteur jusqu'à la mise à disposition du consommateur.

### Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Outre le circuit court, les produits bio sont distribués par des circuits spécialisés bio, qu'il n'est, par définition, pas nécessaire d'inciter au bio, et par la grande distribution.

La constatation actuelle d'un linéaire de vins bio en super et en hyper supérieur à leur part dans les ventes montre la capacité de la grande distribution à se **caler sur l'évolution des attentes consommateur**. Le développement de la bio dans les circuits de distribution résulte du croisement d'une demande du consommateur final avec une disponibilité du produit ; la seule action efficace sur la distribution est d'informer et de communiquer sur ces deux points.

### La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

On dispose de données concernant la production bio, mais sur certaines filières comme la viticulture une partie des volumes n'est pas valorisée en bio. Aucune donnée n'est disponible sur ces flux qui sont révélateurs de secteurs du bio qui approchent les limites de leur créneau actuel de marché bio.

La mise à disposition des données de l'année n-1 après apurement statistique complet en fin d'année conduit à définir les plans d'action de l'année n sur des données n-2.

**L'accès à des données régionales complètes, tôt dans l'année, même provisoires** et assorties d'une marge d'imprécision permettrait de disposer de synthèses plus récentes de près d'un an qui sont précieuses dans un secteur en évolution rapide. (en PACA doublement des surfaces viticoles bio en 3 ans).

La publication mensuelle de données sur 12 mois glissants serait plus opérationnelle.

La recherche d'un producteur ou d'un transformateur n'est actuellement possible que par l'annuaire de l'agence du bio qui ne répertorie que les opérateurs qui ont donné leur accord et sur la base des données de notification. **Un annuaire mis à jour à partir des données des organismes certificateurs serait probablement plus pertinent.**

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Au delà des informations fournies par les panels sur la consommation de produits bio, il serait utile de disposer **d'informations plus précises par secteur**.

La **gestion de la restauration collective des collèges et lycée** est centralisée il est donc possible d'en connaître les besoins, c'est beaucoup plus délicat pour la restauration hospitalière ou des maisons de retraite.

Le **niveau régional** peut engager des partenariats pour assurer le recueil de ces données il **ne pourra jamais en assurer le traitement** et la gestion qui nécessiterait de développer outils et structures redondants entre régions.

Il serait souhaitable que **l'agence bio** soit dotée d'outils permettant la création d'un **cadre national d'observatoire de la consommation bio**, cadre de moyens communs qui serait approvisionné et utilisé par les niveaux régionaux pour mettre ne place un observatoire de la consommation régionale.

Le besoin d'une plus grande efficacité en bio de l'intermédiation du producteur au consommateur conduira nécessairement à une gestion différente en temps réel de l'information sur les flux afin d'assurer la meilleure adéquation de la production par rapport au marché.

Il serait souhaitable que, sous les réserves de la protection de l'information commerciale, les données de flux ainsi générées par les opérateurs puissent alimenter un système statistique accessible au niveau régional.

## AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

### L'EXISTANT

#### Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

*Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).*

*En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).*

#### Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Le Bio en restauration d'État	Sensibiliser les responsables des restaurants administratifs et inter administratifs à l'agriculture et l'alimentation biologique	Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)  Bio de Provence	4000€ BOP 206 4500€ SRIAS	5 journées de sensibilisation réalisée dans les Restaurants inter administratifs  Action reprise en totalité par le SRIAS
Produire et Manger Bio dans les Lycées de PACA	Introduction de produits Bio lors de repas 100 % bio depuis 2005. Accompagnement des cuisiniers et des gestionnaires et des producteurs entre 2005 et 2010 (durée de l'expérimentation).  Financement du surcoût par la Région (1 euro / repas Bio) depuis 2005. Nouvelles modalités depuis 2012 pour introduire des lignes de produits	Conseil régional Bio de Provence  Agribios départementaux  Un Plus Bio	Financement Région  Accompagnement par les associations : 270 000 euros /an entre 2005 et 2010  Surcoût des produits : 90 000 euros /an en fin d'expérimentation	67 lycées régionaux participaient à l'opération au bout de 4 ans de l'expérimentation, en 2009-2010
Soutenir la consommation de produits biologiques Action 13.2 du PNA	Sensibiliser les lycéens à l'agriculture biologique  Créer un atelier de maraîchage biologique exemplaire, servant de support pédagogique	EPLEA de Hyères	3 000€ BOP 206 2110€ Lycée agricole 500€ Taxe d'apprentissage	Mise en place d'un jardin bio
Promotion pour les produits Bio – mesure 133 du DRDR	Agriculteurs Bio	Conseil régional PACA  Conseil général du Var	Conseil régional PACA/ Conseil général du Var/ FEADER  2011 : 44 006€/ 15 503€/ 57 606€	5 actions de promotion conduites par des groupements de producteurs

## QUESTIONNEMENT

*Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.*

### Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Globalement, au niveau national, la **consommation reste supérieure à l'offre française** ce qui se traduit par des volumes importants d'importation et le développement à l'étranger de productions bio intensifiées, voire hors sol, de façon analogue à l'agriculture conventionnelle.

Si la production reste au niveau européen insuffisante pour approvisionner le marché, **la pression se renforcera pour l'abaissement, déjà commencé, des normes** pour permettre le développement d'une production répondant à des normes de bio mais produits dans les conditions de banalisation et de fongibilité agro-industrielles. (par exemple disparition en élevage des seuils de production autonome de nourriture).

Or le danger majeur pour la consommation de bio serait la prise de conscience par le consommateur de la présence massive de produits bio ne répondant pas à l'image qu'il en a; une telle crise serait fatale à l'achat de bio en circuit long et cantonnerait les produits bio au marché local.

L'agriculture biologique de la région PACA est, sur certaines productions, proche de la satisfaction du marché local, la **confiance du consommateur dans la commercialisation en circuit long est donc indispensable** .

Le développement de la consommation de produits bio doit s'appuyer sur la tendance de fond de la consommation vers **la sécurité et la dé banalisation du produit**.

La définition réglementaire du bio relève du niveau européen, plus préoccupé de liberté du commerce que de garantie d'origine ; seule une approche de type label « bio paysan » pourrait permettre de créer un cahier des charges national plus contraignant, comportant en particulier des critères de **traçabilité pour donner au circuit long les mêmes garanties d'origine que le circuit local**.

La définition d'un **dispositif standard national de traçabilité**, du producteur à la grande surface, analogue au suivi sur Internet des transporteurs pour les colis, serait un atout pour la différenciation par l'origine.

Un tel dispositif, mis à disposition des opérateurs, leur donnerait les moyens techniques de garantir au consommateur le respect de leur proposition commerciale en termes de délai et d'origine dont le bio pourrait profiter au même titre que les productions classiques.

La consommation de produits bio est inférieure à la demande car les produits bio ne sont pas partout disponibles. **La structuration de filières de circuit long doit viser à assurer un meilleur taux de disponibilité avec des garanties équivalentes au circuit court**.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

L'action doit se situer à deux niveaux, d'une part **informer spécifiquement les populations visées** et d'autre part **mettre à disposition les produits de manière spécifique**.

L'information est à relayer de façon prioritaire par les centres sociaux dans le cadre d'opérations sur la qualité de l'alimentation et particulièrement au niveau des écoles.

Des **opérations démonstratives d'accompagnement des ménages** pourraient être financés et utilisées dans la communication.

Le **coût étant un frein encore plus important** dans ces territoires, une attention particulière doit être apportée à toutes les tentatives d'imaginer des circuits innovants pour mettre les produits à disposition dans des conditions plus favorables que les circuits commerciaux classiques.

On peut ainsi **évoquer les réseaux d'épiceries solidaires, la distribution par des réseaux associatifs, la réorientation de productions excédentaires ou déclassées pour des raisons de présentation**.

La mise en place d'un système national de **chèque panier bio analogue au chèque restaurant** est à envisager, à disposition des collectivités souhaitant l'inclure dans leurs prestations sociales.

### Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement /régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

Des engagements (Grenelle) de 20 % de produits bio dans la restauration collective d'État avaient été pris, il convient d'abord de les réaffirmer et de les faire aboutir, le niveau actuel étant de l'ordre de 2 %.

Ainsi, le Plan bio peut être l'occasion de :

- **Réaffirmer l'objectif d'introduction de 20%** de produits biologiques en restauration collective publique à horizon 2017,
- Étendre cette obligation à l'ensemble de la **restauration scolaire**
- Intégrer dans ce cadre l'ensemble des services publics et notamment les secteurs hospitalier et universitaire (CROUS),
- Engager un portage politique de ces démarches au niveau des administrations centrales et des services déconcentrés, le volontarisme politique de l'État ayant fait défaut malgré les objectifs affichés
- **Revoir les normes du PNNS et du GEMRCN** sur l'équilibre protéines animales protéines végétales

La **connaissance du bio** est à développer en restauration collective :

- auprès des usagers commencer l'éducation **auprès des jeunes** par une approche pédagogique de type école du goût
- **auprès des cuisiniers** qui ont l'habitude d'utiliser des produits semi transformés qu'ils ne trouvent pas en bio
- **auprès des gestionnaires de restauration collective** sur les aspects de composition de menus et coût global d'un menu équilibré

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Il serait souhaitable d'impliquer les organisations de la restauration hors domicile dans des actions de **formation des professionnels à l'utilisation de produits frais et en particulier bio**, d'autant plus que l'évolution naturelle du secteur porte à l'utilisation massive de produits transformés voire pré cuisinés.

### Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Des **campagnes de promotion des produits bio** (écrite, TV...) nationales avec déclinaisons régionales peuvent être utilisées pour mettre en avant les atouts de l'alimentation bio française et locale en particulier sur **la santé et l'environnement**, et **professionnaliser l'image de la production bio, sans dénigrer l'agriculture conventionnelle**.

Les supports de **communication de l'Agence Bio** ne donnent qu'une image partielle de la production bio actuelle, qui **représente mal son niveau technique et économique** et sa capacité à fournir les circuits longs.

Dès lors que la production bio représente désormais une part significative, le bio doit être un des axes de la communication **des inter-professions** qui sont financées par les Cotisations Volontaires Obligatoires auprès de l'ensemble des agriculteurs (dont ceux en AB)

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

Au delà des actions visant à renforcer la demande, les professionnels et les collectivités peuvent avoir un **impact sur la disponibilité des produits bio** au travers de l'organisation des marchés (organisation de « carrés » spécifiques producteurs, pour identifier les circuits courts et/ou les bio. La difficulté de cette approche est encore une fois de garantir au consommateur la réalisation effective de la promesse commerciale qui lui est faite. A contrario l'existence d'un marché bio seulement un jour en semaine réduit disponibilité du produit pour la clientèle active .

Comme pour tous les circuits courts les acteurs institutionnels locaux peuvent contribuer à la mise en place de **modes de commercialisation collectifs originaux, dans les lieux de passage tels les moyens de transport**.

## Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :  
-auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?  
-auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?  
-Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

Les **deux freins** au développement des produits bio au niveau du consommateur au delà de la niche idéologique sont **le prix et la présentation**.

Le consommateur a été habitué à des produits de qualité de présentation parfaite. Attendre le même niveau en agriculture biologique dans certaines filières comme les fruits et légumes supposerait un taux de rebut de tri inacceptable économiquement.

Une démarche nationale d'**éducation du consommateur sur les saisons et l'aspect de fruits et légumes non industriels est donc indispensable**.

Le coût des produits agricoles (bio/conventionnel, label et origine / banalisé) peut faire l'objet d'un **débat public visant à mettre en valeur les garanties offertes par les différents produits** et les impacts en termes d'hygiène de santé personnelle, en termes d'impact économique, et de coûts sociaux (santé publique et environnement)

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?  
Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

Au delà de l'évidente **intégration dans les formations agricoles**, une sensibilisation est à faire **au niveau des écoles** dès le primaire voire les maternelles dans le cadre d'une **formation à la nutrition et au goût**.

La communication sur le bio à l'école doit être une partie déclinée du **PNA**.

Il en est de même vis à vis des relais d'opinion que peuvent être **les professionnels de santé, les enseignants, les personnels de services sociaux centre aérés etc**.



## AXE 4 – RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

### Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Réseau Recherche Expérimentation Développement (RED)	Centres de recherche ; stations expérimentales	INRA, Université, Stations Expérimentales ; animation Chambre Reg Agriculture		Échanges collaboratifs et connaissances mutuelles des activités
Un exemple de coopération: La Durette		Grab, INRA, Chambres, plateforme TAB (26)		

## QUESTIONNEMENT

### Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

- Un dispositif et des outils de R&D existent, essentiellement sur les filières végétales, mais les **moyens sont jugés insuffisants en particulier au regard des autres pays européens.**
- La **recherche fondamentale** en AB s'est développée; une **grande marge de progrès** est considérée nécessaire, notamment dans les programmes de l'INRA. Le dispositif actuel est jugé relativement inerte et peu adapté aux enjeux et aux ambitions affichées par les "plans bio" successifs.
- La **Région PACA a soutenu fortement la seule station d'expérimentation entièrement dédiée à l'AB, le GRAB**, ce qui a permis son développement, mais les moyens demeurent insuffisants et ne **s'inscrivent pas sur le long-terme**, afin de travailler sur des disciplines nécessitant un tel pas de temps (agro-écologie, approche systémique).
- De plus, la **baisse régulière des financements de l'État et de la Région inquiète** et a fragilisé les stations régionales dédiées aux productions végétales, acteurs incontournables de la recherche appliquée (pratiques bio et alternatives).
- Il est mis l'accent sur la nécessaire **R&D sur la transformation des produits Bio**
- Il n'apparaît pas de priorité claire à l'AB des soutiens de l'État (Crédits CPER)
- Proposition de cibler au niveau national **20% des crédits de la recherche agricole vers l'agriculture biologique** et les techniques alternatives afin d'essayer de combler le retard accumulé.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

- Il n'y a pas de centre technique dédié et donc insuffisamment **de travaux de recherche sur la transformation de produits bio** (qualités nutritionnelles, prise en compte des spécificités des produits bio, développement de process permettant de conserver les qualités originelles des produits bio, Analyse de Cycle de Vie, ...).
- La **production fruitière biologique** se heurte à des difficultés qui nécessitent des travaux de recherche en matière d'évolution du **matériel végétal** et de re-conception des vergers.
- Recherches sur les aspects **quantitatifs : itinéraires techniques permettant l'augmentation de production** (approche systémique et agronomique) **et qualitatifs** (amélioration de la « qualité » des produits par rapport aux différents débouchés : gustative, aspects, conservation, présence de ravageurs ou parasites, ...).
- Autres thèmes de recherche proposés :
  - **Sensibilité variétale** aux maladies (besoin en recherche appliquée à long terme)
  - Adaptation au **changement climatique**
  - Evolution des systèmes de production pour faire face à **la raréfaction des énergies fossiles**

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

- Nécessité **préalable** d'une **mise à plat de l'existant** en matière de R&D Bio
- Travailler sur **une approche globale des systèmes et de leur environnement** plutôt que de segmenter l'agronomie en thèmes dont certains seraient priorités. Le développement d'unité expérimentale en polyculture permet d'entreprendre cette approche globale.
- Process industriels agro-alimentaires alternatifs et itinéraires techniques pour des exploitations produisant pour **approvisionner la 1<sup>ère</sup> transformation**
- Autres thèmes de recherche proposés :
  - **Sensibilité variétale** aux maladies et **protection phytosanitaire**: techniques alternatives
  - Adaptation au **changement climatique et transition énergétique**
  - **Alimentation durable** et capacité à nourrir la population (développer un scénario **Af'Terre 2050** en PACA)
  - **Solutions techniques à court terme** pour les agriculteurs (en attendant les résultats des programmes de recherche à long terme)
  - **complémentarité** élevage / productions végétales

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs ?

- Le **réseau informel RED PACA** (Recherche Expérimentation Développement) et la candidature de PACA à PSDR (Pour et Sur le Développement Régional) cherchent à apporter de la cohérence et une coopération active entre recherche et développement.
- Des **attentes sont exprimées par les IAA**, qui se sentent peu associées et sollicitées aux programmes de recherche et de développement.
- La **recherche participative** avec la société civile (consommateurs, citoyens) est également à développer.
- Des partenariats et des liens doivent être approfondis entre la recherche agronomique et **autres domaines tels que la santé ou la sociologie**.
- Développer des **programmes et des projets de coopération à l'échelle du bassin méditerranéen**.

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

National :

- proposition d'examen des expérimentations envisagées en bio par le **Conseil Scientifique de l'AB**.
- Favoriser la **coordination par l'ITAB**, en lien avec les autres instituts techniques.

Méditerranéen et Européen :

- Appuyer la **concertation et le montage de projets communs** entre acteurs de la recherche/expé.
- Utiliser les **réseaux existants** pour faciliter la mutualisation et la coordination des programmes de recherche (IFOAM ou programme CORE Organic au niveau européen ; MOAN au niveau méditerranéen).

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

- Au niveau régional, **s'appuyer sur les organisations existantes** :
  - **Structures de concertation** (par ex le RED : Recherche Expérimentation Développement), en lien avec la COREDEF.
  - pour les filières qui en sont **dotées s'appuyer sur les « Référents bio »** et les réseaux de conseillers, techniciens et animateurs qu'ils coordonnent.
- Prévoir des **réunions annuelles de restitution** des travaux conduits sur l'AB et de définition des programmes à venir (auprès d'un public de conseillers et de producteurs).
- **Un outil intégrateur est nécessaire** pour la vulgarisation de la recherche et le transfert des connaissances, tout en intégrant les savoirs des producteurs, à valoriser au travers de programmes de recherche.
- **L'amélioration des partenariats** et de la diffusion des connaissances doit être renforcée sur le développement
  - des passerelles entre agriculture biologique, pratiques alternatives et agriculture conventionnelle.
  - d'interfaces amont / aval
  - d'innovations sociales

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

- Financer le développement de projets de recherche, par voie **d'appel à projets en favorisant la coopération entre aval et amont**
- Favoriser les **projets tuteurés et les stages en entreprises**
- Impliquer le **CRITT et la FRIAA** dans la R&D en matière de process et élaboration de nouveaux produits bio.

Développement agricole / Appui technique (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

- **Formaliser des liens** entre les acteurs du développement (conventions de partenariat) avec un **objectif stratégique partagé**.
- **Favoriser l'échange et le partenariat** (pôle conversion, référents bio, ...).
- Mettre en place une **instance de coordination** entre réseaux.
- Favoriser la **pluralité des accompagnements** spécifiques pour les agriculteurs et pour les entrepreneurs **en fonction de leurs besoins**, dans leur diversité (exploitations diversifiées / spécialisées). La formation continue est essentielle (cf axe formation)

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

- **Généraliser des ateliers bio dans toutes les fermes des lycées agricoles** en prenant en octroyant les moyens nécessaires pour assurer un équilibre entre activité économique et missions de formation et expérimentation.
- Financer la **mise en place, l'animation et la communication de réseaux de fermes en AB** à l'image du réseau de fermes «Déphy» dans le cadre d'EcoPhyto
- **Mettre en avant les références technico-économiques** des fermes bio.
- Sur ces bases, créer et accompagner **des groupes d'échanges entre agriculteurs**

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

- La présence humaine et le **contact direct agriculteur / conseiller est à conforter** ainsi que les **groupes d'échanges mixtes (AB/conventionnels)**
- Nécessité de **formation Bio de tous les conseillers**, car Il est important de conforter la polyvalence des conseillers techniques qui, en intervenant auprès des agriculteurs conventionnels et biologiques, favorisent la détection des agriculteurs prêts à se convertir.
- Les réseaux de fermes Déphy Ecophyto **incluent en PACA de fermes biologiques** et les journées de démonstrations prévues contribueront au transfert entre les deux modes de production; en mettant en avant les références technico-économiques. **D'autres réseaux sont à envisager.**
- Organiser des **événements de type salons ou foires professionnelles d'envergure** (ex Tech & Bio).
- Mettre en avant les **arguments sur la santé et l'environnement** pour permettre les transferts des techniques Bio vers les conventionnels et valoriser les savoirs traditionnels paysans
- Pérenniser le réseau régional des **«Référents bio»**

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

- **Renforcer les outils existants**: fiches «Ressources» harmonisées régionalement, articles spécifiques bio dans les bulletins d'information, la presse agricole, les revues techniques, etc ...
- **Mettre à plat les ressources existantes pour optimiser leur diffusion**:
  - en renforçant la **présence humaine** sur le terrain
  - en mixant les publications bio /conventionnel
  - en **valorisant** sur la base du volontariat l'**expérience d'agriculteurs bio retraités**

## Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

- Organiser une **gouvernance régionale** visant la **synergie des activités des différents réseaux** en:
  - **mobilisant l'ensemble** des réseaux sur les actions **d'information et de sensibilisation**
  - trouvant les **équilibres** entre des **approches territoriales intéressantes** **l'ensemble des agriculteurs** et **approches orientées sur des publics ciblés** (agriculteurs en phase de conversion, agriculteurs Bio)
- **Acquérir les compétences** sur des **productions spécialisées et mineures** dans la région

## Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...)?

Pour les producteurs déjà installés qui souhaitent passer en bio:

- Étudier la mise en place de **Pôles conversion bio** .

Pour les installations et publics spécifiques:

- **Être en capacité d'accompagner tous les projets** d'installation en bio.
- Favoriser **l'accompagnement des projets par des professionnels** pour les fiabilisés (tutorat, présentation des projets à des jury professionnels, ou autre formule)
- Développer les **lieux d'accueils** de type «Espaces Tests» ou «Pépinières de fermes bio».
- Éclairer les personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole pour **bien prendre en compte les dimensions économiques et travail et à bien distinguer projet de vie et projet professionnel** pour une augmenter les chances de succès des projets et leur pérennité.

## AXE 5 – FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

*Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.*

*Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.*

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.  
Aides FEADER (dispositif 111A-formation).*

### Actions mises en œuvre dans votre région :

EPLEFPA	Centre constitutif - Exploitation	Formation AB (1)	Formation orientation AB existante	Observation
			Projet de reconnaissance	
EPL de Digne - Carmejanne			BP REA orientation AB	orientation AB validée pour maraichage, plantes aromatiques et médicinales
ADFPA 05 GAP			BP REA à orientation AB, rentrée 2013	soins alternatifs en élevage et lutte biologique en grandes cultures
EPL d'Antibes	Potager non labellisé AB			Projet de labellisation AB du potager éventuellement du verger et des oliviers
EPL d'Aix Valabre site d'Aix-Valabre	arboriculture: 2 ha (oliviers) labellisés pour la cuvée 2011 et 0,5ha de pommiers en 2013,		CFPPA: demande de reconnaissance d'orientation AB du BP REA	grandes cultures: projet de conversion sur des parcelles éloignées des expérimentations, plateforme de biocompostage potager BIO avec STAV
EPL de St Rémy	oléiculture: 13ha labélisé en 2013		CS oleiculture : orientation AB en reflexion pour rentrée 2013	oléiculture: 6ha en AB certifié en 2013
EPL de Hyères	potager BIO sur 1400m2 non labellisé, 250 ruches labellisées AB		BP REA Viti, BP REA UCTF apiculture et UCT équipement pour 2013, BP REA Horti, Pépinière BPA TPH SIL Production de spiruline	orientation AB à faire valider pour toutes les formations labellisation du potager en projet création d'un verger d'oliviers et de figuiers, essai de fruitiers locaux
EPL de Carpentras		CS conduite de productions et commercialisation en AB (niveau 4)	Installer des éco paysans en Provence (parcours de formation et d'accompagnement pour des porteurs de projet) en partenariat 13 et 84	projet de conversion verger pommes BIO sur 1ha
EPL d'Avignon site d'Avignon	viticulture: 6 ha, 2011:premier millesime bio maraichage: 4 ha certifié en Bio depuis septembre 2011	licence pro abcd (voir ci-dessus)	BTS prod, formation initiale	En cours : verger-maraîcher sur 1,3 ha type agroforesterie en partenariat avec le GRAB
EPL d'Avignon site de l'Isle sur Sorgue				Sur 9,5ha: projet de cultures de plantes à tisanes/ grandes cultures en BIO sur 5ha et 4,4ha pour espace-test en maraîchage en partenariat avec la Communauté de communes (conversion nécessaire)
EPL d'Orange	viticulture: 22ha 2012:premier millesime BIO.		Bac Pro viticulture -oenologie	
EPL de sartène				projet de conversion en bio de la production ovine

## QUESTIONNEMENT

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

- **Tisser des liens entre enseignement agricole** sous toutes ses formes et **agriculteurs bio** pour une sensibilisation et un transfert des connaissances auprès des lycéens et étudiants (interventions des agriculteurs dans les cycles de formation)
- Mettre en place des collaborations entre les établissements d'enseignement agricole et des réseaux de fermes bio. Au-delà de simples visites, **imaginer de nouvelles modalités de partenariats** telles que: suivi technico-économique des fermes par les enseignants et les élèves sur le long terme, analyses de cas concrets qui se présentent sur les fermes, élaboration de projets avec et pour les producteurs, suivi de cultures sur des cycles de production complet pour comprendre, analyser et proposer des solutions aux difficultés techniques qui peuvent se présenter, ...
- **Articuler** formation continue / conseil / développement / recherche, pour augmenter les échanges
- Donner une **place plus importante aux formations bio dans la programmation budgétaire du VIVEA** (affichage d'une priorité claire; appels à projet spécifique, enveloppe réservataire bio, ...).
- **Augmenter les stages chez les agriculteurs Bio**, en lien avec les réseaux.
- Dans les **référentiels**: développer l'**agronomie** et les questions socialement vives pour des questionnements, controverses et débats (alimentation, santé, biodiversité, modèle de société et modèle économique...), faire des liens avec la transition énergétique et le changement climatique,
- Adapter les formations en lien avec les **changements de métiers**,
- Proposition pour travailler par **la pédagogie du questionnement** ou de la problématique: le savoir est ensuite recherché et il s'agit ensuite de le structurer et d'échanger.
- Créer des **modules de spécialisation** en médecine vétérinaire alternative.

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

- Donner l'accès aux enseignants et formateurs de l'enseignement agricole public aux **journées techniques proposées** par les stations de recherche en AB et en techniques alternatives, au travers du **plan régional de formation (PRF)** de la DRAAF. De même pour les salons, colloques et autres journées de formation organisées par les CFPPA et par tous les partenaires de la BIO.
- **Inventorier** les actions évoquées ci-dessus pour **les intégrer au PRF**.

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

- La formation du **personnel travaillant en cantine** est à repenser (la qualification des chefs de cuisine, leur reconnaissance et leur valorisation). La **sensibilisation des élèves** nécessite du personnel formé à des actions pédagogiques.
- Les **gestionnaires des établissements scolaires** doivent être mieux formés sur la rédaction des marchés publics, afin d'y introduire des clauses environnementales et cibler des produits AB locaux (frais et transformés).
- Des **partenariats lycées agricoles avec production BIO et lycées hôteliers** pourraient permettre une meilleure connaissance réciproque, puis une valorisation des productions et des transformations en cuisine.
- Besoin d'inclure des modules de **formation sur la bio dans les formations de type restauration et agro-alimentaires** afin que les futurs professionnels aient une connaissance des spécificités des produits bio et sachent les travailler.

## AXE 6 – ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION

*Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.*

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisable en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.*

### QUESTIONNEMENT

#### Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

Le marché est aujourd'hui européen, les **distorsions de réglementation** entre pays faussent la concurrence. L'harmonisation des **réglementations sur les produits phytosanitaires et sur le bio** sont indispensables à une visibilité à moyen terme pour les opérateurs.

L'augmentation de la part de bio dans les volumes commercialisés en fait un courant d'échanges qu'il est nécessaire de connaître. La création d'un **subdivision bio des codes douaniers** des produits agricoles est indispensable.

Le principe général des réglementations de protection de l'environnement consiste en une interdiction ponctuelle de l'usage de certains produits phytosanitaires, ce qui entraîne des fonctionnements techniques peu cohérents sur les périmètres protégés. L'obligation de passer en bio dans certains périmètres de protection des eaux, assurerait la cohérence économique et environnementale des exploitations concernées.

Il serait souhaitable, pour prendre en compte les spécificités du bio, de **réviser les réglementations applicables à la restauration collective** (recommandations du **GEMRCN** rendues obligatoires fin 2011) à la fois en termes de composition des rations (équilibre protéines animales et végétales, recours aux produits frais de saison...) et de marchés publics afin de pouvoir privilégier les produits Bio locaux.

La production bio est techniquement liée au sol, dont la conversion représente un investissement onéreux, il n'est pas acceptable que cet investissement soit perdu du fait d'une déconversion à l'occasion d'une cession de foncier. La **gestion du foncier et la transmission des exploitations doit pouvoir se faire en tenant compte de la spécificité bio**.

Les évolutions de réglementation doivent relever d'une orientation générale continue et connue afin de permettre aux opérateurs d'évaluer le cadre réglementaire probable à moyen terme dans lequel ils doivent intégrer leur stratégie et leurs investissements.

La **réglementation des semences est à revoir** concernant les semences de variétés anciennes : l'agriculture biologique permet de conserver ces semences de variétés anciennes, que la réglementation européenne et nationale tend à réduire de plus en plus. En effet, ces semences paysannes peuvent difficilement être inscrites au catalogue des espèces et des variétés, soit pour des raisons d'instabilité ne leur permettant pas d'obtenir le COV (Certificat d'Obtention Végétal)



nécessaire, soit pour des raisons de coût pour les faire homologuer (ces variétés sont extrêmement nombreuses et concernent pour chacune très peu de producteurs). La conséquence de cette réglementation est l'interdiction d'utiliser des semences autoproduites, ce qui peut se justifier pour des variétés inscrites, mais pas sur ces variétés anciennes qui participent à l'autonomie alimentaire des troupeaux.

### Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Les outils actuels présentent un certain nombre **d'insuffisances à la fois de clarté et surtout d'actualisation** qui peuvent générer de graves difficultés lors des contrôles par les organismes certificateurs,

Le guide de lecture est à la fois plus contraignant que la réglementation européenne sur certains points et **insuffisamment clair sur certains autres points** d'interprétation. En particulier la **coexistence d'ateliers bio-non bio** est parfois peu cohérente (par ex raisin de cuve et raisin de table, cerise précoce et cerise tardive...)

Le **site de référence [semences-biologiques.org](http://semences-biologiques.org) n'est pas mis à jour** en temps réel ce qui peut conduire à exiger de l'agriculteur une semence bio qui n'est plus disponible.

L'actuel **guide des intrants** pose le même problème d'actualisation

L'ensemble des données réglementaires et des formulaires et déclarations devrait être mis à disposition des opérateurs par un outil bio mis à jour en temps réel analogue au Galatée-pro des produits alimentaires,

Les **modes d'élevage ovins de la région (système pastoral extensif)** ne permettent pas de garantir un pâturage sur des parcelles exclusivement bio en transhumance.

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

La réglementation bio couvre ce qui est alimentaire mais il n'est **pas possible de certifier bio certains plats préparés faute de cahier des charges pour un des composants majeurs (Coquillages)**.

De même des intrants ne sont pas utilisables en agriculture bio comme le **lombri-compost faute de cahier des charges** pour sa production.

**Les cosmétiques**, débouchés de certaines productions de PACA ne disposent pas de cahier bio alors que la demande consommateur de produits à base d'huiles essentielles bio est importante.

**L'horticulture** est une production importante en PACA pour laquelle la différenciation bio n'est pas possible.

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Au delà de **l'harmonisation des réglementations, l'harmonisation des moyens et des méthodes de contrôle au niveau européen est à vérifier par des contrôles communautaires** comme pour la PAC. (rapport de la Cour des Comptes européenne sur le système de contrôle des produits bio )

Il faut maintenir un cahier des charges exigeant et des moyens de contrôle en termes de traçabilité

La réglementation sur le **bien être animal**, comme par exemple le nombre de jours sous abri dans l'année en élevage ovin, est un frein inutile vu le climat et les modes d'élevage transhumant en PACA.

A contrario, la superficie minimale exigée en élevage ovin a pour conséquence une difficulté en terme de régulation de température pendant l'hiver pour les bergeries en haute montagne (ambiance sensiblement plus froide).

Par ailleurs, pour les élevages dérogatoires quant à l'attache en bâtiment, les conditions d'accès à l'extérieur, 2 fois par semaine, sont inapplicables en haute montagne du fait de la présence de neige.

La réglementation des semences en proscrivant l'utilisation de semences auto-produites ou de variétés retirées du catalogue empêche l'utilisation de variétés plus résistantes qui ont été abandonnées car moins productives en conventionnel que les semences commerciales.

## V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

### Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Le **Comité de Pilotage** national doit être **complété par un autre au niveau régional**, de composition adaptée aux intervenants locaux . En fonction des coopérations locales, la gouvernance est aussi à décliner au niveau interrégional, sur certaines productions méditerranéennes avec LR , sur d'autres comme les PAPAM avec Rhône Alpes.

La définition d'une politique spécifique bio suppose que tous les **outils d'évaluation des politiques agricoles comportent un suivi spécifique du bio** (installations , foncier, aides PAC, statistiques commerciales et douanières...)

De même un **volet bio** est à prévoir **dans tous les observatoires mis en place** (ex observatoire des prix et des marges ou observatoire de la consommation des terres agricoles..)

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Il n'est pas possible de concevoir une stratégie dans une configuration large. La gouvernance doit donc s'établir à **deux niveaux**.

Une **composition à moins de 15 membres** sera chargée d'établir **des propositions stratégiques**. Ce premier cercle sera restreint aux financeurs (État, Région, Départements), aux structures d'animation qui interviennent sur le bio et éventuellement aux représentants de filières et des territoires organisés (PNR, Pays, Communautés de communes, etc).

La discussion et l'adoption des propositions relève d'un **groupe plus élargi au niveau territorial et professionnel** comportant un représentant par type d'intervenant (au maximum 40 membres).

Après mise en place de la gouvernance régionale, il conviendra d'étudier les **collaborations possibles au niveau interrégional** (ex LR sur productions méditerranéenne, RA sur PPAM, filière lait ou certains fruits à noyau). Les comités de pilotage qui en résulteront auront nécessairement une composition plus marquée en filières ou en territoires .

*Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »*

*Capitalisation et diffusion des projets exemplaires*

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Il serait souhaitable de constituer **une base de connaissances nationale des opérations exemplaires et des compte rendus des programmes de financement (en particulier l'utilisation du fonds avenir bio )**.

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Un certain nombre d'opérations ou d'organisations adoptées en PACA ont montré un intérêt certain:

- Projet **APPROBIO**: ce projet pluriannuel, financé par l'État et la Région, intéresse les filières F&L et céréales. Il vise à mettre en place les outils et méthodes facilitant la relation amont/aval de par :
  - l'identification des offres et des besoins
  - la mise en évidence des manques
  - le développement d'outils concrets pour faciliter la relation amont / aval
  - la pérennisation et l'élargissement de la démarche

Ce projet associe le **CRITT, le Pôle de compétitivité PEIFL, la FRIAA, Coop de France, Bio de Provence et le réseau des Chambres d'Agriculture**

- **Club bio mis en place par le CRITT PACA** pour les entreprises agro alimentaires travaillant des produits BIO: diffusion d'information, échanges d'expériences, journées techniques sur la transformation des produits Bio ...

- La coordination des réseaux Chambre / bio de Provence et le **réseau des référents bio** sont un bon exemple d'appui sur l'existant pour éviter les actions en double

- Programme régional **Action Globale Innovante pour la Région (AGIR)**: Il s'agit d'un appel à projets: «Pour des exploitations et coopératives exemplaires en Provence-Alpes Côte d'Azur», lancé dans le cadre de la démarche visant à soutenir les initiatives de maîtrise de l'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

Ce dispositif animé par des structures « têtes de réseaux » a été l'occasion de mettre en œuvre une forte collaboration entre Bio de Provence et les Chambres Départementales d'Agriculture (en particulier celle des Bouches-du-Rhône). D'autre part, parmi les 120 exploitations ayant candida-tées à l'appel à projets, près de la moitié sont en bio ou en conversion.

- la région a une forte antériorité en **AMAP bio et non bio**

- la **communauté de communes du Pays de Sorgues** a réalisé des opérations de mise à disposition de **foncier** au travers d'une «charte d'Agriculture Biologique de Proximité Jardin des Sorgues Monts de Vaucluse».

Cette **Charte est signée entre la SAFER, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, l'association Bio de Provence, la Communauté de Communes et les exploitants des terres agricoles**, installés depuis un an. Ils doivent alors respecter les termes de la Charte qui impose le respect du label "AB" et privilégie la vente locale, via des circuits courts, des productions.

La Communauté de Communes souhaite ainsi favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement sur les terres agricoles. Cette action permet d'augmenter la superficie de terres en agriculture biologique, et donc de réduire la pollution des cours d'eau par les pesticides d'origine agricole.

- La commune de **Mouans-Sartoux** a mis en place une **régie de production de légumes AB pour approvisionner la cuisine de l'école communale**. Les terres appartiennent à la commune, laquelle a salarié un chef de production.